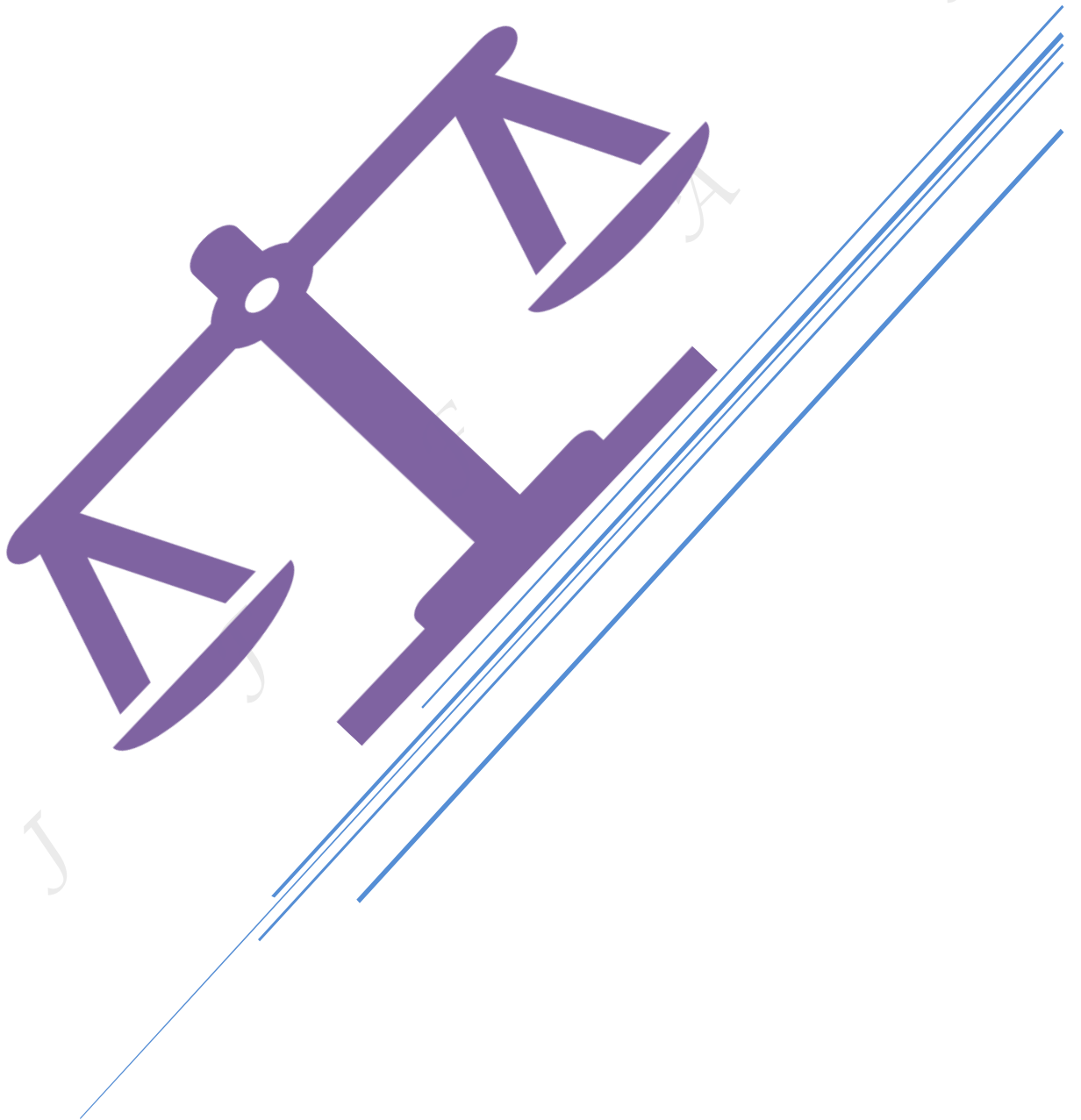


Roman

SOYONS COHERENTS

Partie II



Jeff AFRİK

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Article premier.

« Nous admettons que les gouvernements des nations ont le droit de décider d'une politique et, même lorsque celle-ci, par sa nocivité, conduit à la destruction absurde de milliers d'êtres humains, nous ne prenons pas les exécutants des ordres d'un tel régime pour des cas « pathologiques », mais simplement pour des gens qui accomplissent leur devoir. Ce qui différencie nos réactions, c'est moins la nature des actes commis que la légitimité reconnue de ceux qui les ordonnent »

Stanley MILGRAM.

« Lutte pour l'égalité raciale, lutte pour la paix du monde car tous les hommes sont frères ».

Parole d'ETIENNE KIHUYU

La suite de la partie précédente...

Deux jours après

Ayant pris connaissance de sa mission, et après avoir participé au briefing de la directrice de l'agence, VERTUS savait à peu près ce qu'il fallait faire.

Toujours dans le même cadre, ce jour-là, il s'était rendu à une séance de dédicace d'EXCELSUS, l'écrivain qu'il avait entendu quelques jours auparavant faire la promotion de son nouveau roman, "*La faillite du système-monopole*".

Ça tombait bien, parce que les romans de cet auteur l'intéressaient. Le dernier qu'il dédicait était la suite du précédent. Il l'avait bien aimé la façon dont l'auteur décrivait les choses, ainsi que les enjeux des politiques internationales. Mais, surtout parce qu'il faisait état de différentes questions de société, notamment de la cohérence juridique en ce qui concerne le droit international. L'histoire du roman évoquait des problématiques sociales, politiques et économiques à différents niveaux : du planétaire au particulier.

EXCELSUS présidait *Actions citoyennes*, une ONG qui œuvrait pour la Paix dans le monde et dont l'action portait en particulier sur la dénonciation de l'impunité des dirigeants et dignitaires de grandes puissances. Cet organisme avait mis en lumière plusieurs violations du droit international dont personne ne parlait.

Il y avait beaucoup de mondes aux dédicaces. VERTUS attendit la fin pour aller voir l'écrivain, qu'il rencontrait pour la première fois. En fait,

son but était d'entrer en contact avec EXCELSUS pour approcher par la suite la présidente du collectif des Droits de l'homme.

Il présenta à l'homme aux cheveux grisonnants assis derrière la petite table deux de ses livres – un volume qu'il avait lu et relu, et le nouveau roman. Puis il profita de ce moment pour engager la conversation sur le sujet central de son nouveau roman.

– Pourquoi la faillite du système-monopole ? En fait, c'est quoi, le Système-monopole ?

EXCELSUS répond instantanément en riant.

– Lisez le roman que vous avez dans les mains ! Globalement, je le définis comme une sorte de caste, une coterie.

Comme VERTUS l'écoutait sans dire un mot, EXCELSUS développa sa réponse.

– Une coterie est une association entre certains groupes d'individus unis par un intérêt commun, qui favorisent ceux qui font partie de leur communauté et cabalent contre ceux qui n'en sont pas. L'esprit de coterie est prêt à se défendre par tous les moyens et à sacrifier tous les intérêts contraires à son profit pour mettre une personne ou une chose en crédit, ou au contraire pour la discréditer¹.

VERTUS acquiesça.

– La caste des dignitaires du système-monopole fonctionne en coterie, poursuit EXCELSUS. Elle n'a qu'une seule et unique ambition : détenir le pouvoir absolument et de manière exclusive, et surtout le conserver indéfiniment.

– De qui s'agit-il, dans cette coterie ?

¹ Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des littératures*, Paris, Hachette, 1873, p. 532.

EXCELSUS le regarda comme s'il était face un enfant qui l'assiégeait de questions. Il émit son petit rire habituel puis condescendit à répondre.

– La coterie est constituée des dignitaires du système dominant de la société, au plus haut niveau. Ces dignitaires font partie des clans des puissants qui détiennent le pouvoir et possèdent des ramifications partout dans le monde. Que vous dire de plus ? Par exemple, dans des grandes démocraties, la coterie possède souvent, directement ou indirectement, la quasi-totalité des médias les plus influents de ces pays.

– Même lorsqu'il existe des médias publics ?

EXCELSUS inclina la tête.

– Peu importe. Le système-monopole trouve toujours un moyen pour avoir les journalistes comme salariés. Il les emploie dans un autre domaine, à travers diverses entreprises. Le but, c'est d'influer sur leur liberté de choisir les sujets à traiter et surtout contenir la gestion de l'information. Ainsi, cela pèse sur l'information qui va servir de base de pensée à la société. C'est sur cette base que se construisent des raisonnements qui étayent les opinions de la masse plébéienne.

– Vous voulez dire que le système-monopole contrôle les opinions de la masse ?

– En quelque sorte, oui. Celui qui contrôle les bases de la pensée d'une société possède une connaissance globale des limites de raisonnement et d'analyse que peuvent produire les membres de cette société. Cela n'empêche qu'il y ait toujours quelques marginaux et déviants pour contourner les limites de cette pensée déterminée. Mais pour la société, ce sont des marginaux. Donc les tordus, ceux qui sont dans l'erreur.

SOYONS COHÉRENTS

– Dans ce cas, reformula VERTUS, ce système-monopole a autorité sur presque tous les journalistes censés informer et éclairer les peuples ?

EXCELSUS esquissa un bref sourire.

– Oui, admit-il. Celui qui tient l'information tient le pouvoir. Sachez que ceux qui détiennent les industries d'armement et la mafia sont prêts à tout pour avoir le contrôle du pouvoir et le monopole de l'information.

Sentant que EXCELSUS était accroché par la conversation, VERTUS se risqua à l'orienter sur le sujet principal de sa démarche.

– Monsieur, je suis l'évolution de la plainte du collectif de Droits de l'homme.

– Très bien !

– J'ai vu que votre organisme faisait partie du Collectif, mais qu'il n'est pas signataire de la plainte, lui fit remarquer VERTUS.

– Non, nous ne sommes pas signataires, admit EXCELSUS.

VERTUS laissa afficher sa surprise.

– Vous êtes contre cette démarche ?

EXCELSUS lui jeta un regard suspicieux, car la formulation de sa question donnait à penser qu'il n'était pas là seulement pour les autographes. Mais il se décida tout de même à lui donner une explication.

– Vous savez, jeune homme, à mon âge, je n'ai plus le temps de me lancer dans une démarche qui va vraisemblablement aboutir à son point de départ.

– Vous pensez que la plainte ne va pas aboutir ?

– Malheureusement, oui.

– Qu'est-ce qui vous fait dire ça ? insista VERTUS.

EXCELSUS le regarda comme un naïf.

– Mes amis du collectif croient que, parce que les États se disent démocratiques, ils accordent forcément une importance à la première phrase de l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

VERTUS récita la première phrase de l'article.

– « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Moi aussi, j'y crois...

EXCELSUS reprit son petit rire ironique.

– Moi aussi, je crois à cette phrase. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Même pas de ceux qui se vantent d'incarner les valeurs de l'humanisme, et principalement des Droits de l'homme.

VERTUS se sentit désemparé par cette affirmation.

EXCELSUS dut le voir dans son regard, car il rit derechef et prit un ton de vieux sage.

– Vous savez, jeune homme, avec une certaine dose d'habileté, on peut faire croire aux naïfs que tout ressemble à ce que l'on souhaite !

VERTUS ne voyant pas où il voulait en venir, il le laissa parler.

– Vous comprendrez que c'est la naïveté qui fait de ce monde un paradis pour les enfants. Vous imaginez ce qu'est le monde de ces tout-petits, ces nourrissons... Le petit enfant qui tête dans les bras de sa mère croit que la vie est aussi tendre que les mains qui le bercent, les tétons qui le nourrissent. Voyez-vous, lorsque cet enfant se retourne, ses yeux croisent les regards d'adultes. Des regards pleins de gaieté, qui brillent de joie et étalent des sourires. Le bébé leur renvoie le sourire. À l'instant, ce petit innocent croit qu'il suffirait de tourner la tête pour tomber sur un sein qui nourrit ou tourner le regard pour voir un monde souriant. N'est-ce pas le paradis ?

– Je sais tout ça, dit VERTUS, un peu vexé de n’avoir toujours pas saisi le sens de ce discours.

– Eh bien, voilà ! poursuivit EXCELSUS. Les adultes lui font croire que, autour de lui tout est beau, tout est gentil et tout est si simple. Que la vie est un long fleuve tranquille. Du coup, ce pauvre naïf croit qu’il a atterri au paradis.

EXCELSUS s’étant arrêté de parler comme s’il avait fini, VERTUS le considéra pensivement, cherchant à digérer le message qu’on venait de lui transmettre.

Mais EXCELSUS reprit soudain la parole.

– Avec l’âge, j’espère que vous avez compris certaines choses. Vous avez compris ce que vous êtes et où nous sommes. Devenu adulte, je crois que personne ne pourra plus vous faire le coup du paradis sur terre. C’est vrai qu’aucun adulte ne croit à cette illusion.

– En effet.

– Oui, reprit l’écrivain. Tout ça n’était qu’une illusion. Car la réalité est tout autre. Vous êtes bien conscient qu’il arrive aux adultes de sourire alors même qu’ils sont remplis de haine et de tout ce qu’il y a de méprisable chez l’homme ?

VERTUS ne comprenait toujours pas. Il sentait que le discours de EXCELSUS occultait quelque chose de profond, mais il n’arrivait toujours pas à saisir quoi. C’était d’autant plus agaçant qu’il ne savait pas si EXCELSUS faisait exprès de voiler à ce point le message qu’il voulait lui donner. S’il voulait le partager, pourquoi ne pas le dire de manière simple et accessible ?

Il tenta de revenir au sujet initial.

– Monsieur, je suis tout à fait d'accord avec vous sur la part de la naïveté chez l'adulte que je suis. D'ailleurs, nous avons toujours une part d'enfant en nous. Mais, en toute sincérité, je ne vois pas la corrélation entre ça et la phrase de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme ?

Le vieil homme soupira.

– Aucune grande puissance, dit-il, je dis bien *aucune*, et je pèse mes mots, aucune grande puissance du monde ne croit effectivement à cette phrase.

– Toutes sans exception !

– Oui, toutes sans exception. La manière dont elles agissent prouve qu'elles croient plutôt le contraire.

– C'est paradoxal !

– Peut-être, mais c'est ça la vérité, répondit EXCELSUS. Le paradoxe est le fondement même du monde des adultes. Vous parlez de paradoxe parce que vous pensez que les grandes démocraties sont celles qui respectent le plus les préceptes de la démocratie...

VERTUS hocha vigoureusement la tête.

– C'est une évidence ! En tout cas, je l'espère.

EXCELSUS eut son petit rire habituel.

– Tout peut être évident sur le papier. Tout est possible en théorie. Mais c'est dans la pratique que se mesure l'intérêt des préceptes, des idéologies et des théories couchées sur le papier. L'être humain vit dans un monde factuel et non théorique. Voyez-vous, cher jeune homme, en théorie, les grandes démocraties sont efficaces pour défendre les libertés fondamentales. Sur le papier, elles sont les meilleures en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Mais dans les faits, je dirais qu'elles

utilisent cette idéologie uniquement comme un outil de répression et de coercition contre les pays qui résistent à leurs dictats et à leur hégémonie politique et commerciale.

– Ça me semble un jugement réducteur et partial, Monsieur. Il y a souvent une ambition de promouvoir l'émancipation humaine derrière les politiques internationales des grandes démocraties.

EXCELSUS le regarda droit dans les yeux laissant paraître son affliction, comme s'il vint d'entendre une grossièreté.

– Vous êtes sérieux !?

– Mais comment donc !

– Jeune homme faites une observation attentive des faits, car ils énoncent le début de la réponse de l'énigme... Si, ces grandes démocraties usent de la force des armes et des bombes, n'est-ce pas pour promouvoir la démocratie... ? Bien sûr, vous croyez à toutes les fables et même à celle-là !?

VERTUS revint à sa première question.

– Jusque-là, je ne sais toujours pas pourquoi vous n'êtes pas signataire de la plainte.

– Et pourtant je viens de répondre à votre question.

– Dans ce cas, je n'ai pas saisi votre réponse.

– Je n'ai pas l'obligation de vous donner la réponse que vous attendez, fit remarquer l'écrivain.

VERTUS hocha la tête, surprit par cette réaction défensive. Conscient que le chauffeur d'EXCELSUS et un autre homme attendaient depuis un moment et qu'il était temps de clore la conversation, il décida de prendre les devants.

– Merci, monsieur, de m'avoir accordé cet échange...

Mais EXCELSUS l'interrompt pour reformuler sa réponse.

– Concernant la première phrase de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme, sachez que le droit international ne s'applique pas de manière effective lorsqu'il s'agit de violations dans lesquelles les grandes puissances sont impliquées ou ont une responsabilité avérée.

– Quelle que soit la nature de l'acte !?

EXCELSUS le fixa droit dans les yeux.

– Oui. Quels que soient les crimes, les massacres de masses, etc. Les lois répressives de droit international ne s'appliquent pas aux dignitaires des grandes puissances. Je peux même dire que, par procuration, ces lois ne s'appliquent pas non plus à leurs amis et alliés. La plainte du collectif vise les auteurs du chaos libyen et les désigne comme responsables des conséquences des bombardements de ce pays. Malheureusement, les vies de ceux qui meurent à cause de ça n'ont pas une importance réelle au regard du droit international.

– Les milliers de noyades en Méditerranée, murmura VERTUS.

EXCELSUS approuva du chef.

– Vous vous souvenez que, en 2005 la même démarche était menée au sujet des auteurs de l'invasion de l'Irak et des massacres de la population autochtone. La plainte avait abouti à quoi ?

– À un non-lieu de la part de la Haute Cour.

– Un autre exemple : trois ans plus tard, une autre plainte était déposée pour obtenir une condamnation, ne serait-ce que par contumace, des responsables du drame des enfants de Falloujah². Dans cette ville, des milliers d'enfants sont nés et naissent encore avec des malformations liées

² Voir sur le net « les enfants de Falloujah » pour se rendre compte du sort infligé délibérément à la population de Falloujah par les armées ayant envahi l'Irak en 2003. La majorité des enfants naissent avec des déformations physiques et biologiques. Cela, à l'indifférence des détenteurs des grands principes de l'humanisme.

à l'invasion militaire de 2003 par des grandes puissances. Plus précisément, ces malformations sont liées à l'utilisation d'armes non conventionnelles dont certaines ont toutes les caractéristiques d'armes nucléaires miniaturisées.

– Oui. Des armes thermobariques³ et des armes au phosphore utilisées en...

– Vous connaissez la décision de la même Haute Cour de justice ?

– Oui, je sais. Ce fut aussi un non-lieu, répondit VERTUS.

EXCELSUS insinuant une conclusion.

– Maintenant, vous avez une idée précise de la suite. Cette plainte risque d'aboutir à son point de départ comme les précédentes.

Déjà au courant de la décision de non-lieu par le biais de l'agence de renseignement, VERTUS se retint d'approuver le raisonnement démonstratif de EXCELSUS par quelque signe que ce soit. Il resta silencieux.

– Voilà pourquoi *Action citoyenne* n'est pas signataire, continua EXCELSUS. Les dirigeants des grandes puissances et leurs alliés possèdent le droit de tuer, en toute indifférence, des masses d'êtres humains. Ces gens-là jouissent d'une impunité absolue, quelle que soit l'ampleur des crimes qu'ils commettent à l'étranger...

– À l'étranger ?

– Oui. Tant que ça se passe à l'extérieur de leur pays, ils ont tous les droits sur le destin de tout être humain.

– Vous dites tout être humain, même leurs propres citoyens ? ironisa VERTUS, soulevant cette équivoque dans la thèse de EXCELSUS.

³ Je vous suggère d'aller voir sur internet à quoi ressemblent les effets de ces armes lorsqu'elles sont utilisées dans une superficie habitée. À savoir que ce sont les grandes démocraties humanistes qui les utilisent sur des populations.

– Je confirme : cette impunité s’applique même lorsqu’il s’agit de tuer des centaines, voire même des milliers de leurs propres concitoyens. Il suffit que ça ne se passe pas sur leur sol.

– Là, c’est à prouver, contesta VERTUS. Ce sont des démocraties. Il y a des institutions et des lois. S’il arrivait qu’un chef d’État d’une démocratie commette des crimes contre son propre peuple, où que ça se passe, il sera poursuivi et condamné si les faits sont avérés.

EXCELSUS posa sa main sur l’épaule de VERTUS comme pour l’assurer de la véracité de son assertion.

– Je vais vous demander de faire quelque chose de très simple.

– Oui ?

– Essayez un instant d’oublier les nationalités des victimes, leur couleur de peau et tout ce qui associe un individu à un pays ou à un territoire.

– Oui. Mais ça ne répond pas à ma question.

EXCELSUS baissa le ton comme s’il lui faisait une confidence.

– Les militaires qui ont exécuté l’opération d’invasion de l’Irak. Parmi eux, il y a eu des milliers de morts, sans compter ceux qui sont amputés d’un ou de plusieurs membres.

– Certes.

– Et il est avéré que cette guerre était fondée sur le mensonge, juste dans le but de satisfaire le fantasme de la toute-puissance du pouvoir d’un petit groupe d’individus.

– Sur un mensonge, oui, approuva VERTUS. Au sujet du fantasme, je ne sais pas...

Mais EXCELSUS poursuivit sa démonstration.

– En dehors des victimes irakiennes, tous ceux qui sont morts et meurent à cause de cette guerre peuvent être considérés comme des victimes d'un mensonge. Un mensonge à plusieurs milliers, voire même des millions de morts. Si l'on en croit le peu qui nous est révélé, les décideurs étaient parfaitement informés qu'il n'y avait pas d'armes de destruction massive en Irak. Mais ils étaient aussi suffisamment avertis que lors de cette opération, il y aurait des milliers de morts de part et d'autre, en l'occurrence leurs propres concitoyens engagés dans les armées.

– En effet.

– Alors, quelle est la différence entre un paumé qui surgit dans un supermarché avec une kalachnikov et qui tire à l'aveugle dans la foule, et un élu qui décide d'aller jusqu'au bout de son fantasme, alors qu'il sait qu'il y aura mille ou dix mille fois plus de morts innocents ?

– C'est le paradoxe de Stanley Milgram⁴, rétorqua VERTUS.

– Vous l'avez dit, rétorqua l'écrivain en lui serrant la main, avant de s'éloigner.

À suivre

Partie III

⁴ Stanley MILGRAM, *Soumission à l'autorité*, Edition Calmann-Lévy, Paris 1974, p. 8.